



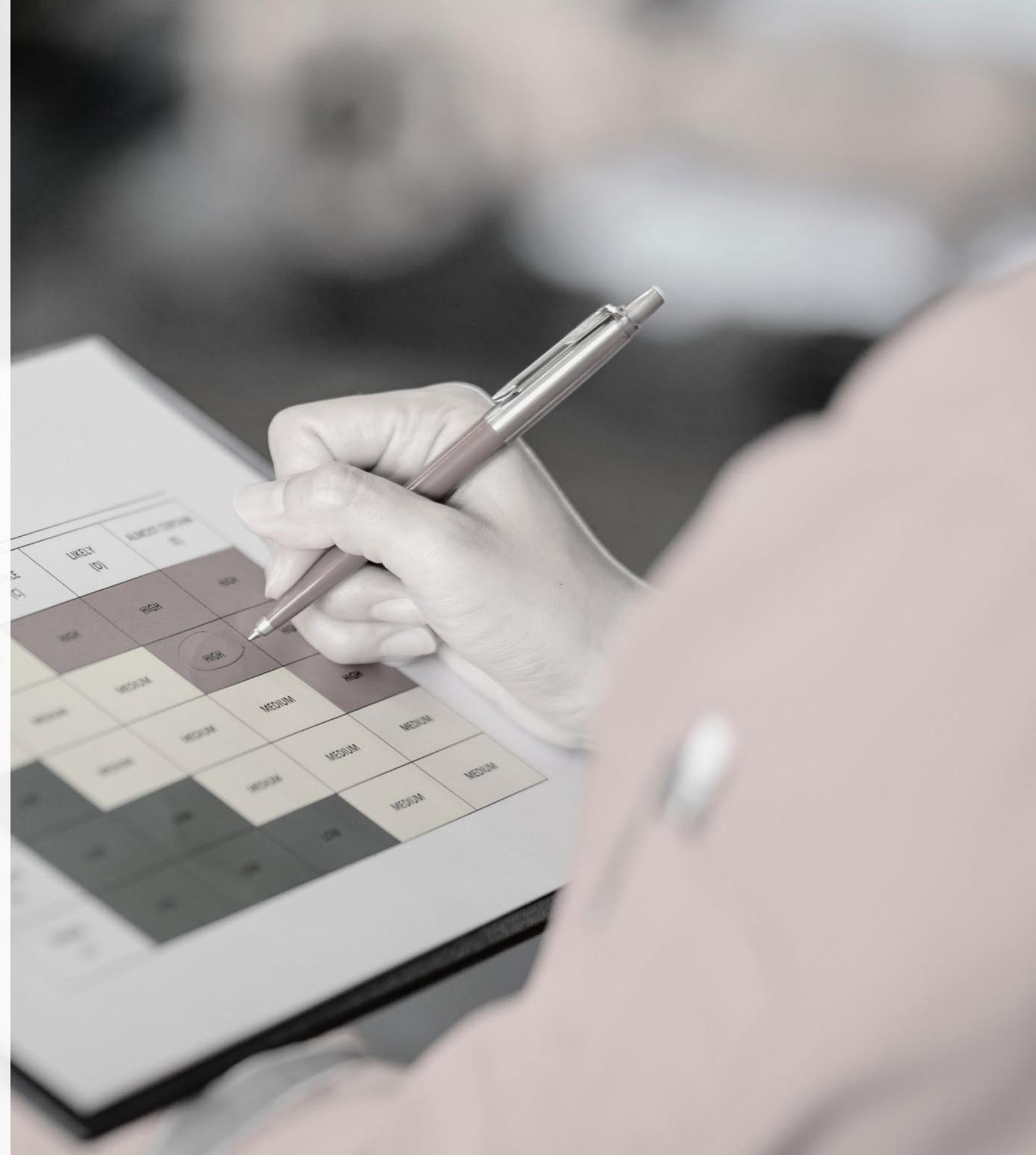
La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

Mai 2024

DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & ÉVALUATION DES RISQUES



SERVICE
D'EXPERTISE
en présence
au travail





OBJECTIFS



*Capsule informative dans le but de **sensibiliser à l'importance de la démarche d'identification et d'évaluation de risques.***

1. S'assurer que les CSS débutent ou aient débuté leur démarche d'identification et d'évaluation de risques
2. S'assurer que les CSS connaissent bien les risques auxquels tous leurs travailleurs sont exposés, dans tous les lieux de travail
3. Bien préparer les CSS pour la rédaction de leur(s) programmes(s) de prévention
4. Fournir des outils aux CSS afin de les appuyer dans leur démarche d'identification et d'évaluation des risques

Note importante !

La présentation suivante constitue un modèle que nous vous proposons. Cependant, il en existe de nombreux qui peuvent répondre à vos besoins. L'important est de procéder selon une méthode qui vous convient et qui répond aux exigences en matière de SST.

PLAN DE LA SÉANCE



A. Introduction et mise en contexte

B. Démarche d'identification et d'évaluation des risques

1. Les préalables
2. La préparation
3. L'identification des risques
4. L'évaluation des risques
5. La communication
6. Les étapes subséquentes
7. Le suivi et l'évaluation de la démarche

C. Les ressources et les outils pertinents pour vous aider dans la démarche

D. Conclusion

A. INTRODUCTION & MISE EN CONTEXTE



Vos responsabilités en matière de SST

LSST, article 51 : « *L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur.* »

...

Or, si vous ne connaissez pas les risques auxquels sont exposés vos travailleurs, il vous est impossible de respecter vos obligations légales en matière de SST !



Pourquoi identifier et évaluer les risques ?

Les objectifs sont de permettre au CSS de **reconnaitre les risques auxquels ses travailleurs sont confrontés** ainsi que de **les prioriser** selon leur niveau de risque.

Aussi, cette démarche vous permet de **respecter vos obligations légales** en matière de prévention SST, notamment en vous dotant d'une méthode **d'identification, d'élimination et de contrôle des risques** en milieu de travail.



Par où commencer ?

Afin que votre démarche soit un succès, vous devez obtenir l'appui et la collaboration de la Direction générale ainsi que des différentes directions de services et d'établissements, ainsi que des instances syndicales (et des travailleurs). L'identification et l'évaluation des risques est une **démarche ORGANISATIONNELLE GLOBALE !**

Les différentes parties doivent comprendre la démarche et y adhérer !



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

1. LES PRÉALABLES



ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

- Gérer adéquatement la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Démontrer l'importance que la direction accorde à la santé et la sécurité des travailleurs
- Dégager les ressources nécessaires à la démarche (humaines, financières et matérielles)
- Assurer la cohérence avec la politique SST du centre de services scolaire
- Développer une vision intégrée de l'ensemble des risques dans les établissements du centre de services scolaire



DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE

- Structurer la démarche
- Recueillir et colliger de l'information
- Planifier et animer les rencontres de consultation
- Valider les risques documentés auprès des travailleurs
- Produire des rapports
- Communiquer les résultats aux parties concernées



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.1. STRUCTURER LA DÉMARCHE

Afin de bien débuter la démarche, il est essentiel de bien connaître l'établissement ou le regroupement ciblé. Pour y arriver, le responsable doit :

- Identifier les différentes directions et les différents services de l'établissement ou du regroupement;
- Obtenir une liste des différents postes et titres d'emploi par direction et par service;
- Obtenir (si possible) une description de tâches par poste de travail;
- Avoir le plan physique de l'établissement.

Structurez votre démarche en fonction de la taille de votre établissement ou regroupement

Approche par établissement (petit établissement)
<ul style="list-style-type: none">• Identification de risque individualisée

Approche par établissement (grand établissement)
<ul style="list-style-type: none">• Identification de risque par titre d'emploi, ou ;• Regrouper par secteur les postes qui ont des conditions de travail et risques similaires

Approche par multiétablissements (regroupement d'établissements)
<ul style="list-style-type: none">• Regrouper par secteur les postes qui ont des conditions de travail et risques similaires, ou ;• Fractionner la démarche par service ou par département.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.1. STRUCTURER LA DÉMARCHE (SUITE)

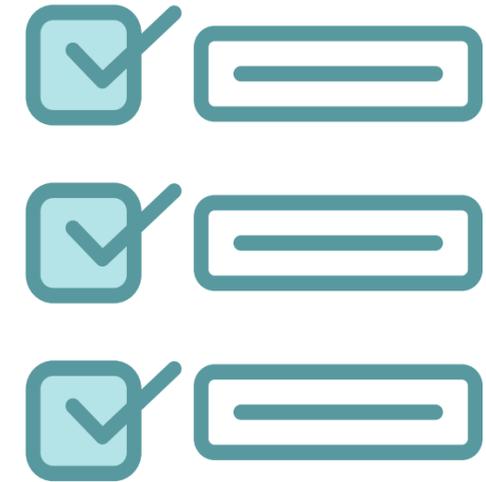
D'autres facteurs peuvent également orienter le choix de la structure d'identification.

En effet, des critères tels que, par exemple :

- Disponibilité des ressources;
- Facilité de libération du personnel;
- Niveau d'évaluation souhaité.

À noter que par souci d'efficacité, il est aussi possible de prioriser les secteurs où les types de risques présentent le plus haut taux d'accident ou de potentiel de risques.

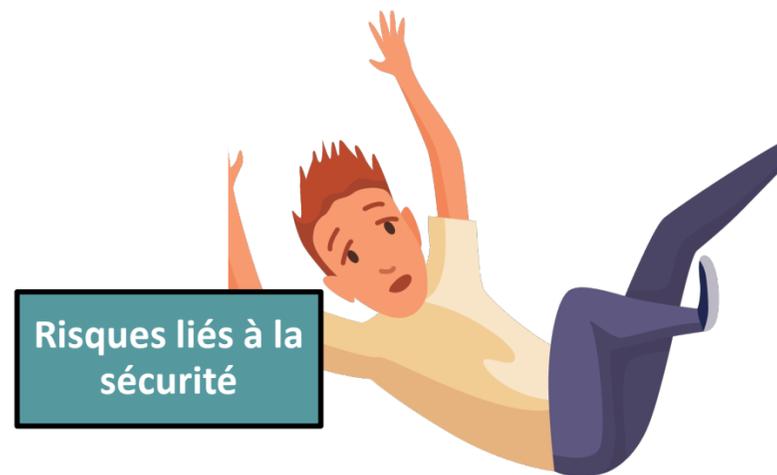
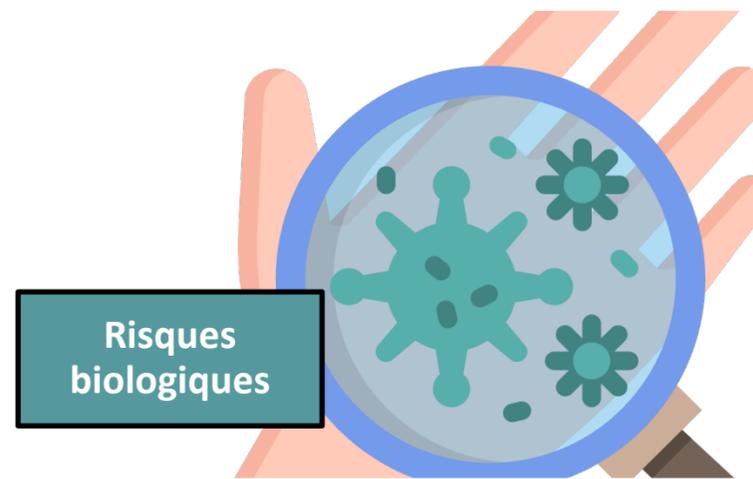
L'objectif de la démarche est d'obtenir un portrait global des risques pour l'ensemble des travailleurs de l'établissement ou du regroupement, afin de les éliminer ou de le contrôler.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.2. SE FAMILIARISER AVEC LES CATÉGORIES DE RISQUES



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.2. SE FAMILIARISER AVEC LES CATÉGORIES DE RISQUES (SUITE)

CATÉGORIE DES RISQUES	FORMES (<i>liste non-exhaustive *</i>)	EFFETS (<i>liste non-exhaustive *</i>)
Chimiques	<ul style="list-style-type: none">• Matières dangereuses (nocives, toxiques, corrosives, réactives, humides, tératogènes, cancérogènes, mutagènes, irritantes)• Matières combustibles, inflammables, comburantes, explosives• Gaz, fumées, liquides, solides, brouillard, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Dommages pour la santé, brûlure chimique• Intoxication, irritation• Maux de tête• Problèmes respiratoires, dermatose• Dommages résultant d'incendies/d'explosion, etc.
Biologiques	<ul style="list-style-type: none">• Matières infectieuses, virus, parasites, champignons, moisissures, bactéries, plantes, insectes, oiseaux, humains, animaux, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Rhume, grippe• Infections• Intoxication• Allergies• Problèmes respiratoires, cutanées, etc.
Physiques	<ul style="list-style-type: none">• Bruits• Vibrations• Électricité• Température / Contrainte thermique• Rayonnement• Pression	<ul style="list-style-type: none">• Détérioration de l'acuité auditive, de l'équilibre• Fatigue, stress, baisse de la vigilance• Choc ou brûlure électrique• Électrisation (sans décès)• Électrocution (avec décès)• Coup de chaleur• Brûlures• Engelures, hypothermie• Troubles neurologiques et ostéo articulaire• Troubles vasculaires, inconfort (engourdissement)• Mutations génétiques, etc.

B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.2. SE FAMILIARISER AVEC LES CATÉGORIES DE RISQUES (SUITE)

CATÉGORIE DES RISQUES	FORMES (<i>liste non-exhaustive *</i>)	EFFETS (<i>liste non-exhaustive *</i>)
Liés à la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • les pièces mobiles des équipements • les sources d'énergie non contrôlées (mécanique, électrique, thermique, etc.) • les espaces clos • le déplacement d'un chariot élévateur, d'un appareil de levage ou d'un appareil de manutention • les chutes de même niveau et les chutes de hauteur • la violence et les agressions 	<ul style="list-style-type: none"> • Fracture/entorse/foulure • Coupure/lacération/amputation • Perforation/piqûre/irritation • Écorchure/ égratignure/ecchymose • Contusion • Brûlure par friction • Écrasement • Blessures multiples, décès, etc.
Ergonomiques	<ul style="list-style-type: none"> • Posture contraignante (non neutre) • Manutention fréquente, absence de micro-pause • Efforts excessifs, mouvements répétitifs, travail debout, accès difficile à l'espace de travail • Éclairage inadéquat • Visibilité déficiente, mauvaise disposition des commandes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Effets physiologiques (ex. : troubles musculosquelettiques), etc.
Psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement au travail • Violence en milieu de travail • Violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel • Exposition à un évènement potentiellement traumatique 	<p>Facteurs de risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie décisionnelle • Charge de travail • Justice organisationnelle • Reconnaissance au travail • Soutien au travail

Sources : <https://ciusssmq.ca/telechargement/1199/typologie-des-risques> et CNESST



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.3. OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Plusieurs lois, règlements, codes et normes régissent la santé et sécurité du travail au Québec. Il est nécessaire de s'y référer afin de bien appliquer sa démarche d'identification et d'évaluation de risque. Voici une liste non-exhaustive des principaux :

<u>LSST</u>	<i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i>
<u>LATMP</u>	<i>Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles</i>
<u>LMRSST</u>	<i>Loi modernisant le régime de santé et sécurité du travail</i>
<u>RSST</u>	<i>Règlement sur la santé et la sécurité du travail</i>
<u>RMPPE</u>	<i>Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation dans les établissements (en vigueur oct. 2025)</i>
<u>RIPD</u>	<i>Règlement sur l'information concernant les produits dangereux</i>
<u>RNMPSPS</u>	<i>Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins</i>
<u>Normes CSA</u>	Association canadienne de normalisation
<u>CSTC</u>	<i>Code de sécurité des travaux de construction</i>



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.4. DRESSER LE PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE

Consulter les divers documents utilisés en matière de santé et sécurité du travail présents dans votre CSS pourra grandement vous aider à mieux comprendre la situation actuelle en matière de SST.

DOCUMENTS POST-ÉVÈNEMENT

Ces documents concernent les données existantes sur les événements accidentels survenus. L'évaluation de ces données permettra d'avoir un portrait de risques qui se sont déjà manifestés dans le milieu de travail. Par exemple :

- Registre des événements accidentels ;
- Registre des premiers soins et premiers secours ;
- Formulaires de déclaration d'incidents et d'accidents du travail ;
- Rapports d'enquête et évaluation d'événements accidents (EAEA) ;
- Statistiques d'accidents du travail ;
- Registre d'assurance salaire.

DOCUMENT PRÉ-ÉVÈNEMENT

À la suite de l'évaluation des risques associés aux événements antérieurs, vous pourrez vous concentrer sur les indices de risques bien présents dans le milieu, mais qui n'ont pas encore généré d'accidents. Par exemple :

- Rapport d'inspection préventive ;
- Registre des produits dangereux ;
- Déclarations de situations dangereuses ou d'incidents ;
- Plaintes et droit de refus.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

2. LA PRÉPARATION

2.5. IMPLICATION DES TRAVAILLEURS

LES TRAVAILLEURS SONT LES MIEUX PLACÉS POUR BIEN CONNAÎTRE LES PARTICULARITÉS DE LEUR TRAVAIL AINSI QUE LES DIFFICULTÉS VÉCUES.

Il est alors **fortement conseillé de les impliquer dans le processus d'identification des risques**, par exemple en formant des groupes de travail ou en passant par votre comité de santé et sécurité du travail.

L'important est d'impliquer des **travailleurs qui sont près des opérations** pour lesquelles vous souhaitez identifier et évaluer les risques et qui **démontrent un niveau de maîtrise intéressant des exigences en SST**. Surtout, ils doivent **démontrer de l'intérêt pour la prévention des risques**.

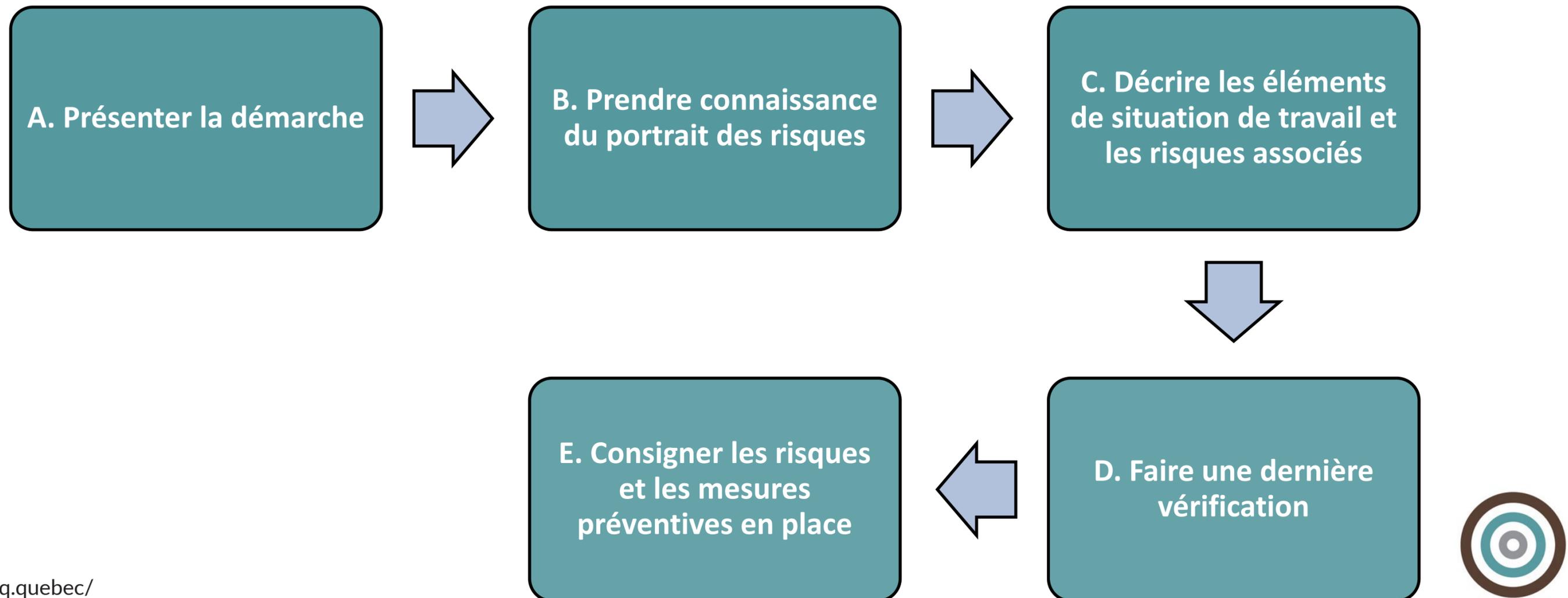


B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

3. L'IDENTIFICATION DES RISQUES

3.1. EXERCICE SUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES

Voici les différentes étapes que nous proposons pour procéder à l'identification de risque :



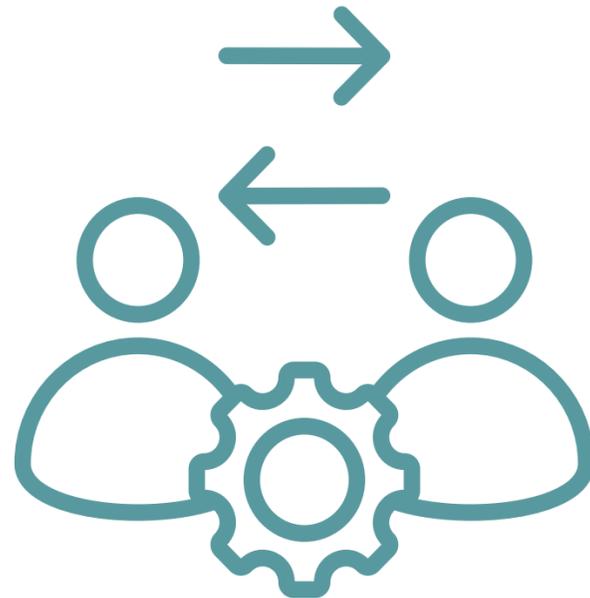
B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

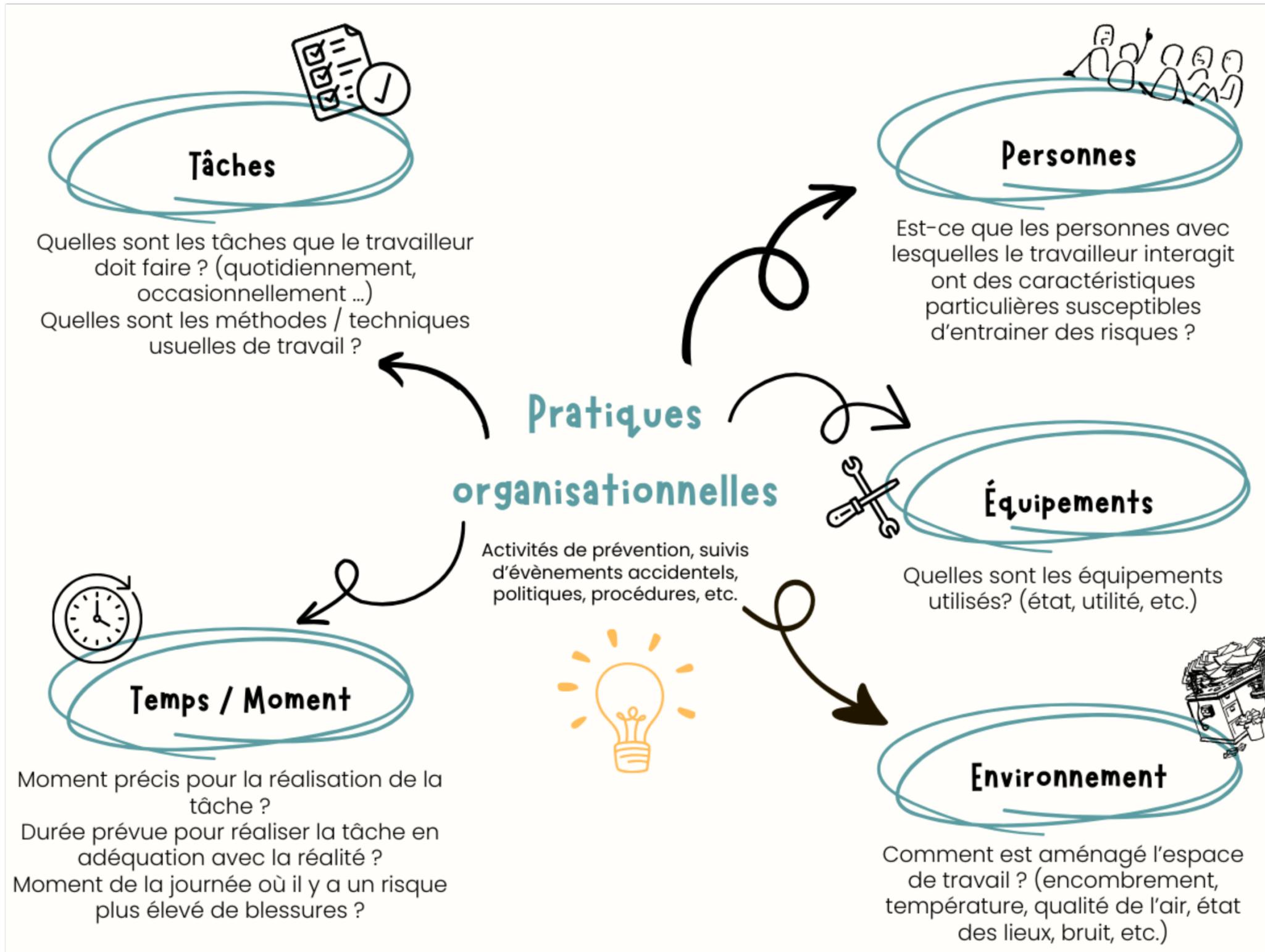
3. L'IDENTIFICATION DES RISQUES

3.1. EXERCICE SUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES (SUITE)

L'exercice d'identification des risques vise à **amener les personnes concernées à prendre conscience des différents éléments de leur situation de travail** (*tâches, personnes, équipements, environnement, temps/moment*), **d'identifier si ces éléments présentent une source de risques et ensuite de participer à l'élaboration de pistes de solution.**

L'approche globale requiert la prise en considération de toutes les dimensions de la situation de travail pour une action efficace en prévention.





B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

3. L'IDENTIFICATION DES RISQUES

3.1. EXERCICE SUR L'IDENTIFICATION DES RISQUES (SUITE)

Le rôle du responsable de la démarche d'identification et de l'évaluation des risques sera **d'aider le groupe de travail à faire ressortir les risques étant associés à ces différents éléments de la situation de travail.**

Suscitez les échanges en posant les questions suivantes :

- Qu'arriverait-il si... ?
- Serait-il possible qu'un travailleur puisse... ?
- Vous est-il déjà arrivé de... ?

Inspirez-vous de l'information recueillie lors de votre recherche auprès de ressources externes pour orienter les discussions.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

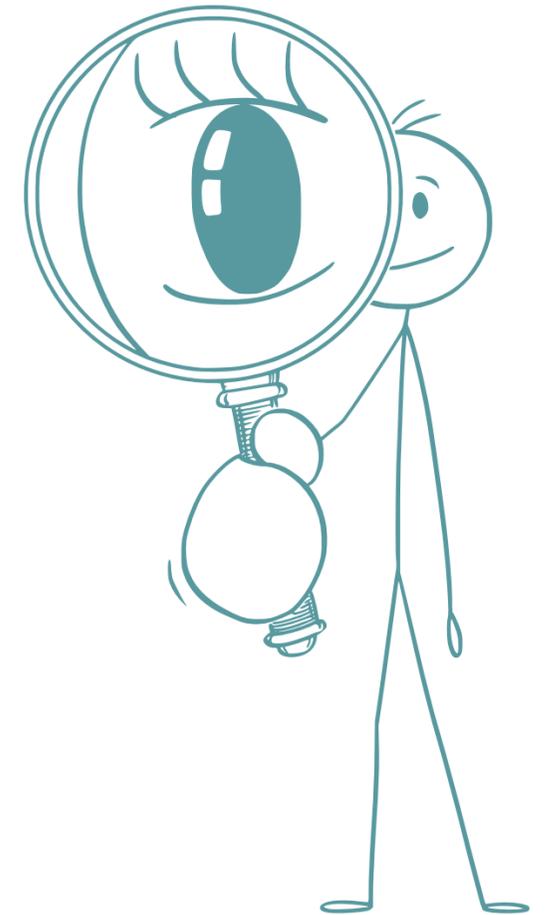
3. L'IDENTIFICATION DES RISQUES

3.2. INVESTIGATION SUPPLÉMENTAIRE

Comme la démarche d'identification des risques est globale, il est possible qu'en fonction des informations rapportées par le groupe de travail, **vous souhaitiez aller plus en profondeur dans l'évaluation d'un problème soulevé.**

Si peu de documentation existe sur la situation rapportée, certaines situations de travail identifiées nécessiteront peut-être des **recherches additionnelles pour mieux documenter le problème et mieux identifier les solutions.** Celles-ci peuvent prendre les formes suivantes :

- Observation des tâches ;
- Surveillance environnementale ;
- Évaluation sécuritaire des tâches.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

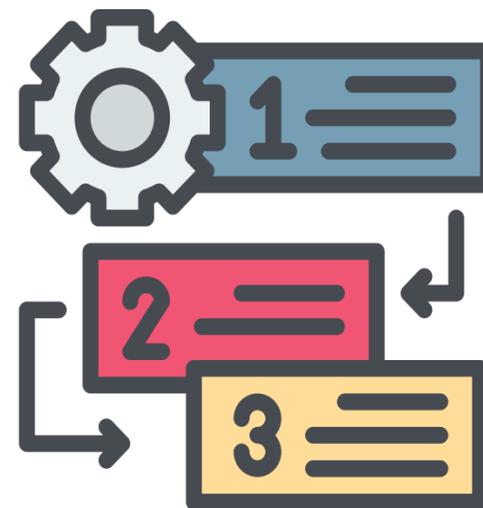
4. L'ÉVALUATION DES RISQUES

Il est important de se rappeler que **tout risque doit être corrigé dans les meilleurs délais**, notamment si les mesures correctives applicables sont simples et peu coûteuses.

Cependant, lorsque des risques ne peuvent pas être éliminés ou réduits dans l'immédiat, il faut alors les classer de la **façon la plus objective possible** selon leur importance, afin de prioriser les actions de prévention. C'est ce que l'étape d'évaluation des risques permet de faire.

Plusieurs critères peuvent être considérés pour effectuer une bonne évaluation des risques, notamment :

1. Probabilité
2. Gravité
3. Criticité
4. Nombre de travailleurs exposés
5. Fréquence d'exposition



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

4. L'ÉVALUATION DES RISQUES

4.1. PROBABILITÉ

La probabilité se définit comme étant la **possibilité qu'un évènement se produise ou de subir une lésion à la suite d'une exposition à un risque**. La probabilité peut être quantifiée sur une échelle de différents niveaux. L'exemple ci-dessous contient 4 niveaux.

Probabilité (P)	Définition	Cote
Très probable	Évènement accidentel imminent, qui peut survenir à tout moment. Potentiel accidentel élevé en raison de la nature même du risque ou en l'absence de mesure de prévention (formation, équipement de protection, etc.).	4
Probable	Évènement accidentel qui peut survenir à l'occasion.	3
Peu probable	Évènement accidentel qui pourrait arriver, mais qui survient rarement.	2
Très improbable	Évènement accidentel qui pourrait arriver, mais ne surviendra probablement jamais.	1

Pour établir la probabilité, basez-vous également sur votre registre d'incidents et accidents (blessures antérieures).
Questionnez-vous sur l'efficacité des moyens mis en place pour contrôler le risque.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

4. L'ÉVALUATION DES RISQUES

4.2. GRAVITÉ

La gravité consiste à **déterminer les pires conséquences possibles pouvant résulter de l'exposition à un risque**. Ces conséquences peuvent être en matière de lésions physiques, de maladies professionnelles ou de problèmes psychosociaux. La gravité peut être quantifiée sur une échelle de différents niveaux. L'exemple ci-dessous contient 4 niveaux.

Gravité (G)	Définition	Cote
Très grave	Situation qui peut entraîner des décès et des maladies ou blessures graves avec lésions permanentes.	4
Grave	Situation qui peut entraîner des accidents avec perte de temps, mais sans séquelles permanentes.	3
Superficielle	Situation qui peut entraîner des accidents mineurs sans perte de temps, mais nécessitant un traitement.	2
Bénigne	Situation qui peut entraîner des accidents mineurs sans perte de temps et sans traitement médical.	1



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

4. L'ÉVALUATION DES RISQUES

4.3. CRITICITÉ

La criticité s'exprime comme étant la **combinaison entre la probabilité et la gravité**.

$$\text{Criticité (C)} = \text{Probabilité (P)} \times \text{Gravité (G)}$$

À l'aide du tableau suivant, reportez les cotes de gravité et de probabilité données pour chaque risque afin d'établir le niveau de criticité.

P \ G	4	3	2	1
4	16	12	8	4
3	12	9	6	3
2	8	6	4	2
1	4	3	2	1



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

4. L'ÉVALUATION DES RISQUES

4.3. CRITICITÉ (SUITE)

La criticité peut être quantifiée sur une échelle de 4 niveaux afin de documenter l'urgence d'agir.

Criticité (C)	Définition	Résultat P x G
Risque très élevé	Risque nécessitant une intervention urgente, des mesures de correction immédiates.	12 à 16
Risque élevé	Risque nécessitant une intervention à court terme afin de réduire le danger.	6 à 9
Risque modéré	Risque nécessitant des actions à moyen terme sauf si des mesures immédiates peu coûteuses et rapides peuvent améliorer la situation.	3 à 4
Risque faible	Risque de faible priorité. Pas d'action à court terme requise. Surveillance pour s'assurer que les mesures en place sont toujours efficaces.	1 à 2



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

5. LA COMMUNICATION

- Présenter la liste des risques identifiés ainsi que les mesures de correction immédiates effectuées et leur niveau de priorité.
- Permettre à la direction de réitérer son engagement dans la poursuite de la démarche.
- Engager les dépenses ou modifier l'organisation du travail pour les mesures préventives et correctives (détailler toutes les conséquences humaines, financières et organisationnelles liées à un accident du travail.).

Direction



- Assurer l'adhésion du CPSST aux résultats de la démarche d'identification et d'évaluation des risques.
- Avoir une vision commune basée sur les problèmes prioritaires de santé et de sécurité.
- Structurer le plan d'action annuel du CPSST et éviter au comité de travailler à la pièce à partir d'une « liste d'épicerie » des problèmes qui survient.

CPSST



- Plusieurs employés, bénévoles, gestionnaires ont été consultés. En conséquence, il est approprié de les informer sur le résultat de ces démarches.
- Les travailleurs peuvent avoir tendance à sous-estimer le degré de risque dans leur milieu de travail. La communication du résultat de l'identification et de l'évaluation des risques suscitera une meilleure adhésion aux mesures préventives.

Travailleurs

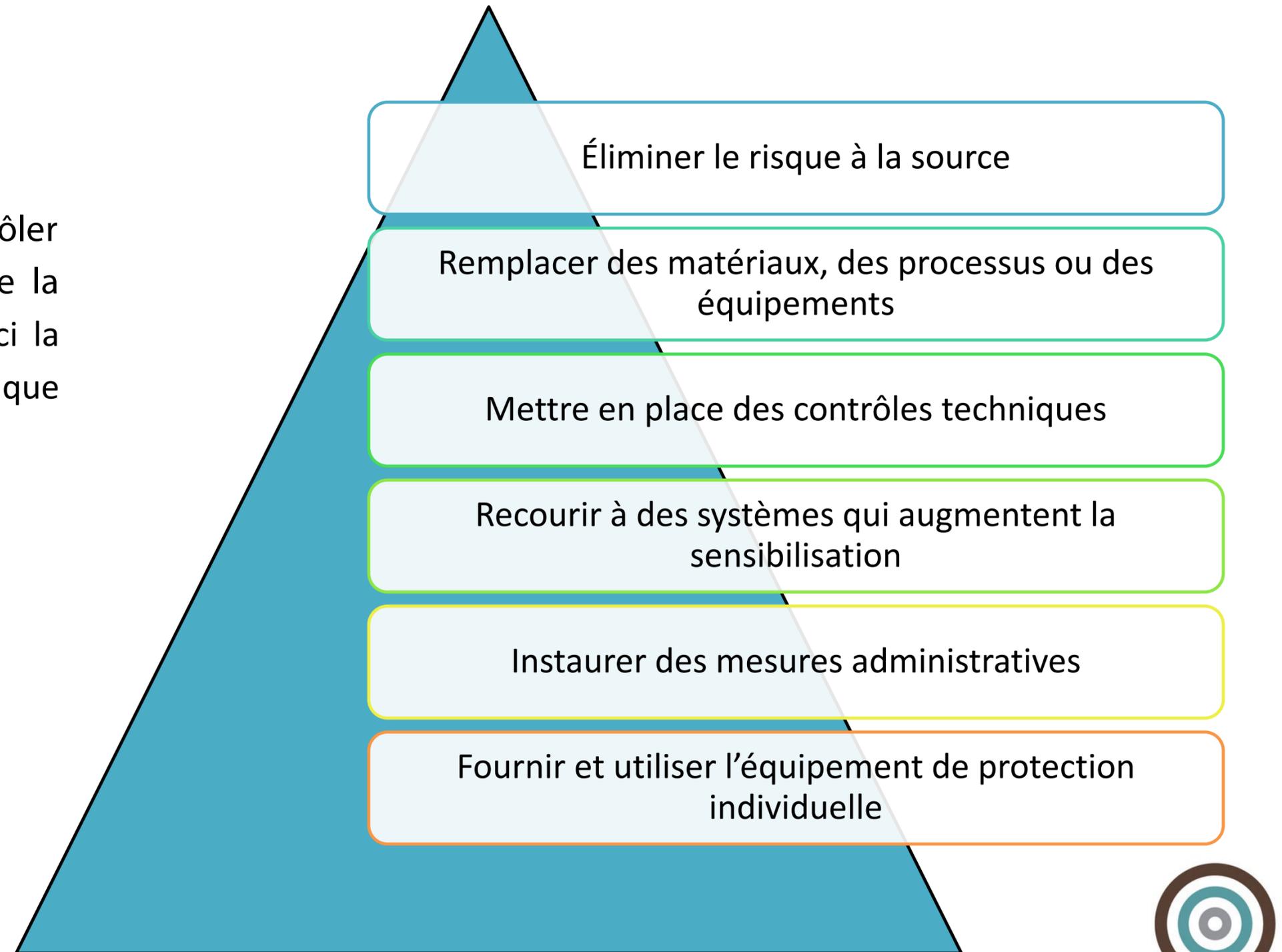


B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

6. LES ÉTAPES SUBSÉQUENTES

6.1. RECHERCHE DE SOLUTIONS

Identifier les moyens à prendre pour contrôler les risques identifiés en tenant compte de la hiérarchie des moyens de prévention. Voici la [hiérarchie des mesures de prévention](#), telle que présentée par la CNESST :



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

6. LES ÉTAPES SUBSÉQUENTES

6.1. RECHERCHE DE SOLUTIONS (SUITE)



Bien souvent, le réflexe premier lors de la recherche de solutions est de fournir un É.P.I. pour protéger les travailleurs et d'ainsi «régler» rapidement le problème.

Toutefois, la CNESST nous indique que «les É.P.I. doivent être utilisés en dernier recours, lorsque le danger ne peut pas être éliminé ou réduit par d'autres moyens.».

En résumé, l'utilisation des É.P.I. est suggérée dans les situations suivantes :

- 1. si le danger ne peut pas être éliminé ou réduit par d'autres moyens ;*
- 2. en complément d'autres mesures préventives, afin d'assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique ou psychique des travailleurs ;*
- 3. comme mesures temporaires, jusqu'à ce qu'une mesure permanente soit définitivement mise en place.*



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

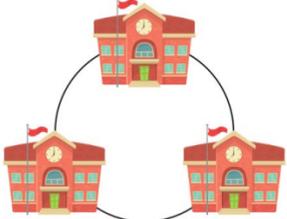
6. LES ÉTAPES SUBSÉQUENTES

RAPPEL SUR LES MÉCANISMES DE PRÉVENTION ET DE PARTICIPATION

Approche par établissement

	Établissement de 19 travailleurs et moins	Établissement de 20 travailleurs et plus
Mécanisme de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Programme de prévention
Mécanismes de participation	<ul style="list-style-type: none"> Agent de liaison 	<ul style="list-style-type: none"> Comité paritaire de santé et sécurité Représentant à la santé et sécurité

Approche par multiétablissements (Regroupements)

	Regroupements d'établissements <i>(même si certains établissements du regroupement ont 19 travailleurs et moins)</i>
Mécanisme de prévention	<ul style="list-style-type: none"> Programme de prévention
Mécanismes de participation	<ul style="list-style-type: none"> Comité paritaire de santé et sécurité Représentant à la santé et sécurité

Les mécanismes de prévention seront obligatoires, selon les modalités prévues au RMPPE dont l'entrée en vigueur est prévue pour octobre 2025



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

6. LES ÉTAPES SUBSÉQUENTES

6.2. PLAN D'ACTION

Les moyens de prévention élaborés devront être consignés dans un plan d'action, auxquels on associera des responsables et un échéancier.

Le plan d'action pourra également servir au CPSST afin de faire le suivi des activités SST en cours d'année.

Le plan d'action constituera le mécanisme de prévention obligatoire pour les établissements de dix-neuf (19) travailleurs et moins, accompagné d'un agent de liaison comme mécanisme de participation.

INSÉRER LOGO		Plan d'action SST annuel 2024-2025											
No.	RISQUES IDENTIFIÉS	CATÉGORIES DE RISQUES	Probabilité	Gravité	Criticité	Fréquence d'expositio	PRIORITÉ	MESURES CORRECTIVES	RESPONSABLE	STATUT	AVANCEMENT	ÉCHÉANCE	COMMENTAIRES
					0								
					0								
					0								
					0								



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

6. LES ÉTAPES SUBSÉQUENTES

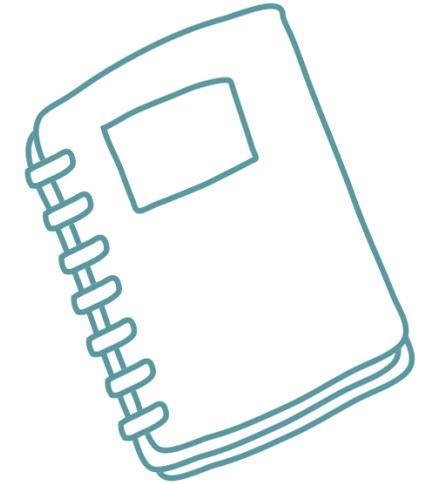
6.3. PROGRAMME DE PRÉVENTION

Le programme de prévention constituera le **mécanisme de prévention obligatoire** pour les établissements de plus de vingt (20) travailleurs, conformément à la LMRSST ainsi qu'au RMPPE.

Votre programme de prévention devra inclure l'ensemble des mesures de préventions pour tous les risques identifiés au sein de l'établissement ou du regroupement si vous avez choisi l'approche par multiétablissements *(référez-vous au Guide de la CNESST pour en connaître les critères d'application)*.

La rédaction de votre programme de prévention découlera donc directement du processus d'identification et d'évaluation de risques effectués précédemment ainsi que de votre plan d'action annuel.

Le programme de prévention **devra être révisé annuellement**.



B. DÉMARCHE D'IDENTIFICATION & D'ÉVALUATION DES RISQUES

7. SUIVI & ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE

Les situations de travail sont constamment en changement, par exemple : introduction d'un nouvel équipement, ajout de tâches, modification de l'environnement de travail, etc.

Il est donc important de **procéder régulièrement à la réévaluation de la démarche d'identification des risques**. Prévoyez cette activité à votre calendrier de façon périodique afin d'évaluer si ces changements ont engendré de nouveaux risques.



Cette révision concerne la mise à jour des risques identifiés, leur priorisation et, bien entendu, le suivi des résultats obtenus.

Les risques ont-ils été éliminés ou réduits selon les objectifs définis ? Sinon, pourquoi ?
De nouveaux risques se sont-ils ajoutés ?

Le cas échéant, il faudra prévoir d'autres objectifs à atteindre et/ou d'autres mesures préventives ou correctives.

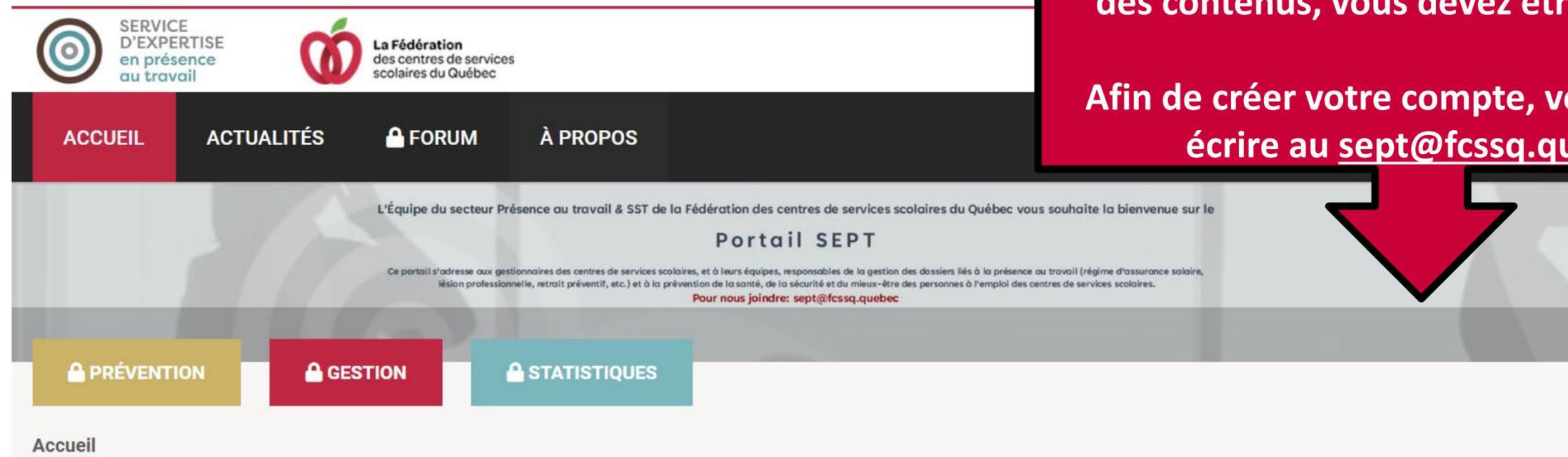


C. RESSOURCES & OUTILS DISPONIBLES

1. FCSSQ

Plusieurs outils sont disponibles via le [PORTAIL SEPT](#) de la FCSSQ, en ce qui concerne le sujet traité dans cette présentation vous trouverez notamment :

- Guide sur l'identification et l'évaluation des risques
- Outil - Consignation des postes
- Outil - Typologie des risques en SST
- Outil - Portrait de la situation actuelle
- Outil - Exercice d'identification des risques par groupe de travail
- Outil - Fiche d'identification et évaluation des risques
- Matrice récapitulative des risques
- Modèle de plan d'action SST
- Modèle de programme cadre de prévention (à venir vers janv. 2025)



C. RESSOURCES & OUTILS DISPONIBLES

2. AUTRES ORGANISATIONS

- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Associations sectorielles paritaires (ASP)
 - APSSAP, ASSTSAS, APSAM, ASP Construction, Via Prévention, ASFETM, Multi Prévention, APSM, AutoPrévention
- Organismes provinciaux, nationaux et internationaux
 - IRSST, INSPQ, CCHST, INRS, AQHSST, ACE, LEGOSH, CSA, ANSI, NIOSH, etc.
- Associations patronales
- Organismes privées spécialisées en SST



RÉFÉRENCES

APSAM, Identification des risques, <https://www.apsam.com/gestion-de-la-prevention/identification-des-risques>

ASSTSAS, Guide d'identification et d'évaluation des risques, <http://asstsas.qc.ca/publication/identification-et-evaluation-des-risques-gp70>

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. Système de management de la santé et de la sécurité au travail – Exigences et lignes directrices pour leur utilisation, 2019, 75 p. (CSA Z45001:19).

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail, ILO-OSH 2001, [En ligne], 2008., http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@safework/documents/normativeinstrument/wcms_112581.pdf

CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CCHST). Évaluation des risques, [En ligne], http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/risk_assessment.html

CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CCHST). Système général harmonisé, [En ligne], <http://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/ghs.html>

ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION. *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*, 2006, 45 p. (CSA Z-1000-06).

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT). *Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail*, ILO-OSH 2001, [En ligne], 2008, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_protect/@protrav/@safework/documents/normativeinstrument/wcms_112581.pdf

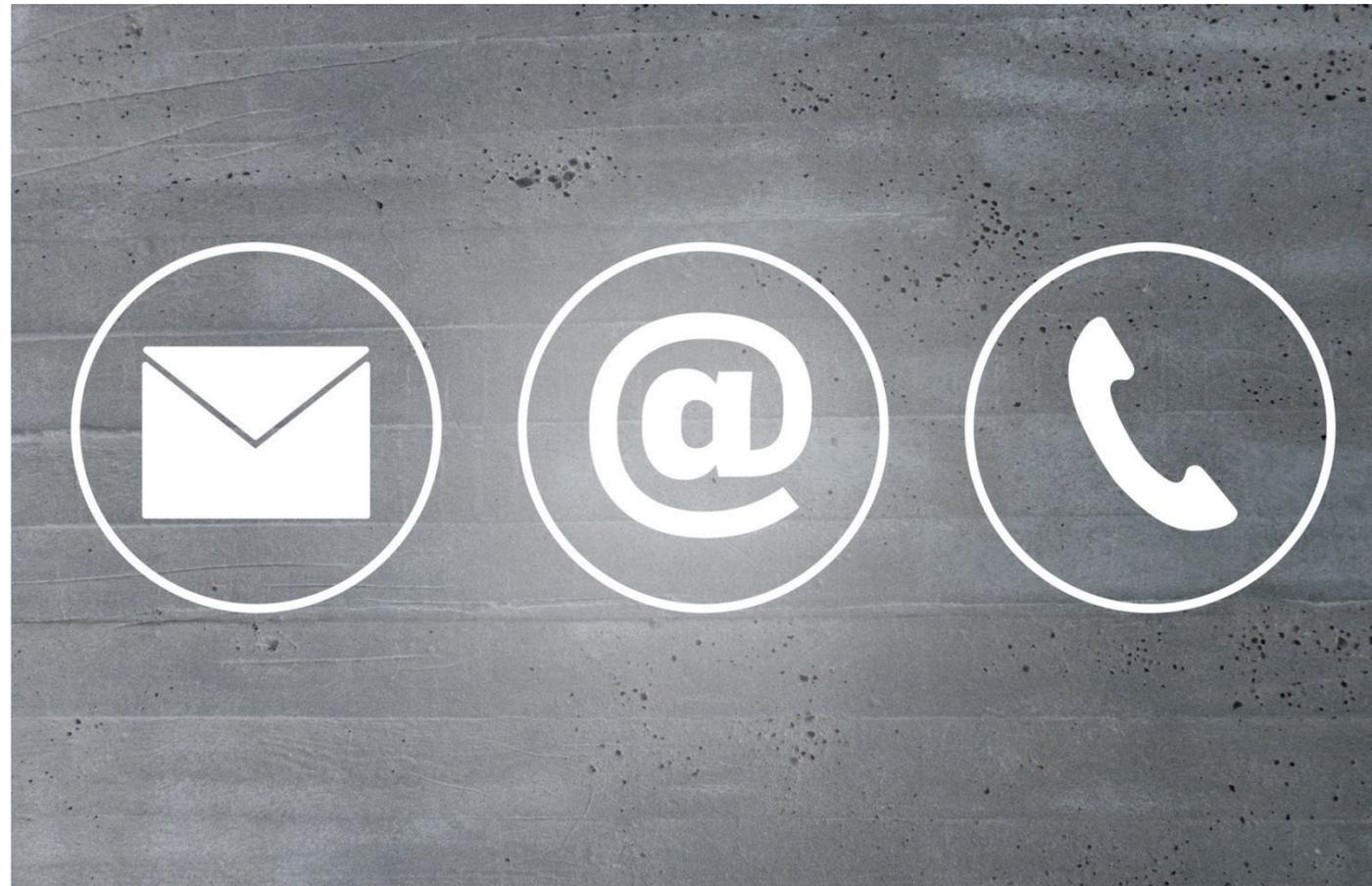
CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CCHST). *Évaluation des risques*, [En ligne], http://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/risk_assessment.html

CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL (CCHST). *Système général harmonisé*, [En ligne], <http://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/ghs.html>





La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec



Nous contacter

ADRESSE

1001 Av. Bégon, Québec,
QC G1X 3M4

TÉLÉPHONE

1 800 463-3311

ADRESSE COURRIEL

sept@fcssq.quebec

SITE WEB

www.fcssq.quebec/accueil



SERVICE
D'EXPERTISE
en présence
au travail

PORTAIL SEPT

<https://sept.fcssq.quebec/>



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

**Merci de votre
participation !**



SERVICE
D'EXPERTISE
en présence
au travail

